

227

DECRET D/2021/...../PRG/SGG

PORTANT PROMULGATION DE LA LOI L/2021/0029/AN DU 04 JUILLET
2021.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

vu la Constitution ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Est promulguée la Loi L/2021/0029/AN du 04 juillet 2021, portant autorisation de ratification de l'Accord de financement (Financement additionnel pour le projet de préparation et de riposte à la COVID-19) entre la République de Guinée et l'Association Internationale de Développement (IDA), signé le 1^{er} juillet 2021, pour un montant de vingt-huit millions deux cent mille dollars (28.200.000 US).

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 08 JUL. 2021



Prof. ALPHA CONDE